

DECRET N° 82-294 du 2 Septembre 1982

chargeant le Camarade Alidou Jacques KOUSSE, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques de l'intérim du Camarade Zul-Kifl SALAMI, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique pour compter du 1er Septembre 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 82-226 du 3 Juillet 1982 chargeant le Camarade ADJO Boko Ignace, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 5 Juillet 1982.

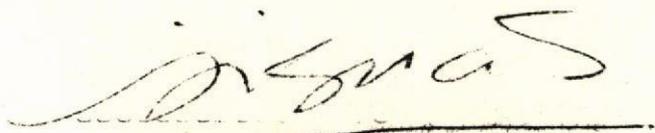
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 1er Septembre 1982, le Camarade Alidou Jacques KOUSSE, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique pendant l'absence du Camarade Zul-Kifl SALAMI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 2 Septembre 1982

pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National, le Président du
Comité Permanent de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire, chargé
de l'intérim,


ADJO Boko Ignace

Ampliations.- PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 2 SPD 2 MIEPSEP-MPSAE 6
PPC 2 Autres Ministères 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI
Gde-Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1 SGG 4.-